



SIGETA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GESTION DES TERRAINS D'ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le 12/04/2022
ID : 074-257401729-20220405-D2022_04_22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 05 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 5 avril à 18 heures, le Comité Syndical du S.I.G.E.T.A, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Orjobet de le Communauté de Communes du Genevois, 38, Av de Mestral à ARCHAMPS sous la présidence de Madame METRAL Christelle.

Date de convocation : 28 mars 2022
Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de membres présents : 14
Pouvoirs : 3
Nombre de votants : 17

Pouvoir : SEVE Francois donne son pouvoir a MAGNIN Jean-Louis
AYEB Ines donne son pouvoir à SAUGE Pascal
PUGIN André donne son pouvoir à METRAL Christelle

Présents : ANTONIELLO Claude, BELMAS Jean-Pierre, CLAUDE Josette, GILET Laurent, LAVOREL Joëlle, MAGNIN Alban, MAGNIN Jean-Louis, METRAL Christelle, MIVELLE Laurent, MORETTON Yannick, REVILLON Bernard, RIESEN Anne, SAUGE Pascal, VERDONNET Christian

Absents : BELLATON Jacques, CHEMINAL Yves, COTTET Danielle, MARTINEZ Julian, SCHUFFENECKER Anthony

Excusés : AYEB Inès, DE VIRY François, PUGIN André, SEVE François

Monsieur MAGNIN Alban est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Comité Syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Résultats de l'exercice 2021

- Section d'investissement :

- Recettes : **617 227,28 €**
- Dépenses : **309 390,66 €**

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2021 de : **307 836,62 €**

Résultat antérieur de **162 540, 20 €**

Soit un résultat cumulé au titre de l'exercice 2021 de **470 376,82 €**.

- Section de fonctionnement :

- Recettes : **1 055 180, 68 €**
- Dépenses : **1 055 380, 84 €**

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2021 de : **-200,16 €**

Résultat antérieur reporté de **202 085,64 €**

Soit un résultat cumulé au titre de l'année 2021 de **201 885, 48 €.**

Madame la Présidente propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

- **201 885, 48 €** affecté au compte 1068 (Affectation du résultat de fonctionnement à l'investissement)
- **470 376, 82 €** affecté au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

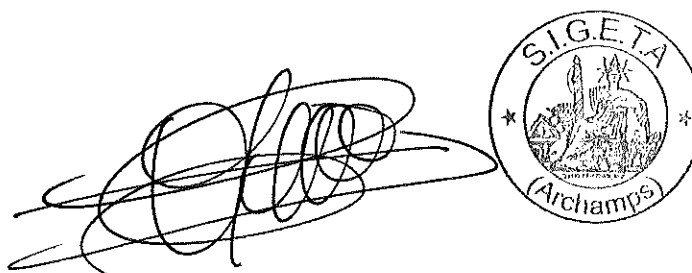
Le Comité Syndical, après en avoir voté, approuve à **l'unanimité** ;

L'affectation des résultats proposée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et année que dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Christelle METRAL

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp features the text 'SIGETA' at the top and '(Archamps)' at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a building and trees.